

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 18 mars 2022 à 20 heures 00 minutes
Salle des mariages à la mairie de Montcombroux-les-Mines

Présents :

M. BELEY Jean-Yves, Mme COLAS Sophie, M. JALLET Nathan, M. LACROIX Guillaume, M. MALLOT Ludovic, M. MINARD Michel , M. THINET Eric

Procuration(s) :

M. AUJAY DE LA DURE Guillaume donne pouvoir à M. MALLOT Ludovic, Mme LACROIX Béatrice donne pouvoir à Mme COLAS Sophie

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. AUJAY DE LA DURE Guillaume, Mme LACROIX Béatrice

Secrétaire de séance : M. JALLET Nathan

Président de séance : M. LACROIX Guillaume

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- création d'un poste d'adjoint technique.

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 04 février 2022.

02 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

03 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire présente la compte administratif 2021:

Investissement

Dépenses Prévues:	479 197,91
Réalisé:	85 618,32
Reste à réaliser:	72 093,60
Recettes Prévues:	479 197,91
Réalisé:	61 845,04
Reste à réaliser:	80 093,60

Fonctionnement

Dépenses Prévues:	266 683,51
Réalisé:	209 178,10
Reste à réaliser:	0,00
Recettes Prévues:	266 683,51
Réalisé:	282 197,16
Reste à réaliser:	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-23 773,28
Fonctionnement :	73 019,06
Résultat global :	49 245,78

Monsieur le Maire se retire. Monsieur MINARD, 3ème adjoint, fait voter le compte administratif 2021. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

04 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

- un déficit de fonctionnement de :	46 259,38
- un excédent reporté de :	26 759,68
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	73 019,06
- un déficit d'investissement de :	23 773,28
- un excédent des restes à réaliser de :	8 000,00
Soit un besoin de financement de :	15 773,28

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit:

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	73 019,06
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	15 773,28
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	57 245,78
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001): DEFICIT	23 773,28

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

05 - VOTE DES TAXES LOCALES 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Guillaume LACROIX, Maire, vote les taux de fiscalité directe locale 2022.

Monsieur le Maire rappelle l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui organise la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que les modalités de sa compensation financière pour les collectivités locales.

Taxe foncière (bâti) 2021 :	37,63 %
Taxe foncière (non bâti) 2021 :	35,66 %

A la majorité, avec 7 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux de référence pour l'année 2022.

06 - SUBVENTION SOLIDARITE DEPARTEMENTALE 2022

Monsieur le Maire explique que le dossier pour la demande de subvention pour le dispositif Solidarité Départementale a été déposé avant le 15 février 2022.

Une subvention sera demandée au Département pour l'achat du tracteur autoportée.

Son plan de financement est le suivant:

	ORIGINES	MONTANTS	%
Aides publiques	Crédits européens		
	Etat		
	Conseil Régional		
	Conseil Départemental	5 000	50
	Autres		
	Total Aides publiques	5 000	50
Auto-financement	Emprunt		
	Ressources propres	5 848.75	
	Total Auto-financement	5 848.75	
	TOTAL GENERAL H.T.	10 848.75	

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cette demande.

07 - SUBVENTION REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE A LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique que la chaudière de la mairie est vétuste et qu'à la suite de consommation excessive, elle doit être remplacée.

L'entretien et la réparation de certains radiateurs (avec des chambres à air) étaient devenu dangereux et inapproprié pour une collectivité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de repousser la demande de subvention à l'année prochaine.

Une étude énergétique sera demandée au SDE03 afin d'étudier la meilleure performance énergétique pour la collectivité.

08 - ATTRIBUTION SUBVENTION 2022

Monsieur le Maire propose de voter les diverses demandes de subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer en subvention pour l'année 2022:

- Association Beau Regard: 50€
- Kapévélo: 50€

Et de ne pas attribuer de subvention pour l'année 2022:

- France Alzheimer
- La pétanque de Montcombroux

09 - ATTRIBUTION NOM ET NUMERO DE CHEMIN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'administré demandant la numérotation de leur maison au lieu dit Four à chaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de laisser le nom au lieu-dit Le Four à chaux et d'attribuer le numéro 1 à la maison située sur les parcelles 711 & 712.

10 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Pour donner suite au départ à la retraite de l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Monsieur le Maire explique la nécessité de recruter un poste permanent d'adjoint technique à 17h50 à partir du 1^{er} juin 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer le poste d'adjoint technique à 17h50 et de modifier le tableau des effectifs

11 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique que des pèlerins faisant le chemin de Compostelle demandent si il y aurait quelqu'un pour les accueillir et leur ouvrir la salle des Associations, le dimanche 03 juillet 2022. Un conseiller se porte volontaire pour s'en occuper.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Département, expliquant que l'Arrêté du 1er février 2022 définissant la première liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2022, dit programme New Deal, a été publié par l'Etat le 16 février 2022.

Grâce à la priorisation effectuée par la Préfecture et le Département de l'Allier, la Commune de Montcombroux a été retenue.

La Commune bénéficiera d'ici 24 mois au plus tard, la venue des 4 opérateurs de téléphonie mobile, à savoir, Bouygues Telecom, Free Mobile, SFR et Orange.

L'opérateur Orange a été désigné pour gérer l'implantation et prendra contact avec la Collectivité afin d'échanger sur les possibles lieux d'implantation.

Un conseiller demande si c'est en rapport avec l'antenne Bouygues, qui devait s'implanter auparavant mais qui n'a pas souhaiter donner suite au projet pour aller s'implanter sur une commune voisine sans explication.

Monsieur le Maire explique avoir téléphoné à la personne en charge de ce projet au Département. Celui-ci explique que dans le cadre de l'amélioration de la couverture mobile du territoire, l'Etat et les opérateurs télécoms ont signé un accord début janvier 2018 afin d'accélérer le déploiement des antennes relais mobiles. La Commune avait alors confirmé son souhait de bénéficier du nouveau dispositif.

Monsieur le Maire explique avoir reçu l'Equipe 1000 cafés avec des conseillers afin de faire le bilan de l'activité de la Forge et de présenter les perspectives possibles.

1000 cafés fera un récapitulatif sur les prochaines étapes à venir sur la libération du local commercial et du logement de l'actuelle gérante, ainsi que sur une date d'état des lieux communs. Le but est de maintenir un commerce de proximité aux habitants et le nécessaire sera fait.

Monsieur le Maire explique que l'activité de l'Agence Postale Communale en 2021 (de mai à décembre) est en hausse par rapport à l'année 2020 (de janvier à novembre).

Progression globale des ventes + 16,72 %.

Progression des offres vendus + 53,49 % (les offres proposées comme les Prêt-à Poster, Lettre Recommandée Mobile, les offres de Suivis (Stickers, carnets Suivis)...).

L'indemnité pour l'Agence Postale Communale augmente en 2022 à 1209€ par mois au lieu de 1178€ en 2021.

Un conseiller informe le Conseil Municipal que l'intérieur du mur du Cimetière du Vieux bourg est en train de tomber. Il serait bien d'aller voir sur place l'étendu des dégâts.

La séance est levée à 21h30.

